



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Ambitions et Acceptabilité de Notre modèle social

CFDT.FR

Mars 2025



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Une définition

CFDT.FR

09/03/2025

Qu'est-ce qu'un modèle social ?

La notion de modèle social (qui n'implique pas de jugement de valeur) désigne l'ensemble des **principes**, des **institutions** et des **politiques publiques** qui organisent les relations sociales dans un pays.

Elle inclut nécessairement la **régulation du marché du travail** (rôle et force des partenaires sociaux, niveau des garanties du droit du travail) et la **protection sociale** (degré de couverture, mode de gestion et de financement, mécanismes de redistribution). Mais les chercheurs y ajoutent d'autres aspects : l'**éducation**, la **formation** ou encore le rôle joué par les réseaux familiaux.

Notre modèle social ?

Des principes hérités de l'histoire et plus généralement de notre culture

- **Les principes républicains** : Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 (droits civils et civiques ; liberté, égalité, fraternité, laïcité), Etat de droit (hiérarchie des normes, séparation des pouvoirs, égalité devant la loi), respect de la minorité, droit à l'éducation
- **Les principes d'une République sociale** : Préambule de la Constitution de 1946 (droits de la femme ; droits sociaux, individuels et collectifs ; économie sociale de marché ; possibilité d'une promotion sociale par l'éducation, la formation et le travail), projet d'une réduction des inégalités, affirmation de droits opposables, solidarité intergénérationnelle
- **Des principes éthiques** : valorisation de l'effort et du mérite, droit à l'erreur et au changement, assurance d'un soutien de la collectivité en cas de difficulté, promesse d'un avenir meilleur pour nos enfants, respect de la diversité de la société, devoir d'un accueil digne, attention portée au développement durable et à la biodiversité
- **Mais aussi des contradictions** : égalité / méritocratie, etc.

Notre modèle social ?

Des institutions :

- Etat (notamment école et hôpital), différents niveaux de collectivité territoriale, Union européenne
- Sécurité sociale, organismes sociaux et notamment paritaires, entreprises
- Organisations syndicales et patronales
- Associations, société civile organisée
- Territoires, quartiers, immeubles
- Couple, famille (ce cadre affectif dans lequel au moins un adulte élève au moins un enfant)

Notre modèle social ?

Des politiques publiques :

- Sécurité sociale, protection sociale (prélèvements obligatoires et redistribution)
- Travail, emploi, formation professionnelle
- Education
- Logement
- Aménagement du territoire, transport, politique de la ville

Notre modèle social ?

Élaboré au cours des Trente Glorieuses, le modèle social français récent reposait sur trois types de transferts :

- des **assurances sociales** collectives financées par des cotisations assises sur le travail et gérées paritairement par les représentants des salariés et des employeurs ;
- des **prestations d'assistance** généralement sous conditions de ressources, financées par l'impôt et par des taxes, et gérées par l'État et les collectivités territoriales ;
- des **services publics universels** (éducation et santé) financés et organisés par l'État, **peu ou prou subventionnés** (et donc parfois payants...)



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les typologies classiques des modèles sociaux

CFDT.FR

09/03/2025

La distinction classique entre deux modèles

- **Modèle bismarckien : logique d'assurance**

Les prestations sont versées aux individus qui se sont assurés en cotisant (contributivité). Ce modèle vise le maintien du niveau de vie des travailleurs et est géré par les partenaires sociaux.

- une protection fondée uniquement sur le travail et sur la capacité des individus à s'ouvrir des droits grâce à leur activité professionnelle ;
- une protection obligatoire ;
- une protection reposant sur une participation financière des ouvriers et des employeurs qui prend la forme de cotisations sociales ;
- des cotisations qui ne sont pas proportionnelles aux risques (comme dans la logique assurantielle pure) mais aux salaires ;
- une protection gérée par les salariés et les employeurs.

La distinction classique entre deux modèles

- **Modèle beveridgien : logique d'assistance**

Les prestations sont financées par l'impôt et versées aux personnes qui en ont besoin. Ce modèle garantit une protection égalitaire visant à protéger l'ensemble de la population de la pauvreté.

- universalité de la protection sociale par la couverture de l'ensemble de la population (ouverture de droits individuels) et de tous les risques ;
- uniformité des prestations fondée sur les besoins des individus et non sur leurs pertes de revenus en cas de survenue d'un risque ;
- unité de gestion étatique, dans le cadre d'un budget national financé par l'impôt.

La remise en cause de cette distinction

L'économiste et sociologue danois Gosta **Esping-Andersen** distingue, lui, trois modèles depuis le début des années 1990 :

- **Modèle libéral**
 - Il vise à favoriser le rôle du marché dans la distribution des ressources.
 - Le rôle de l'État est minoré et son intervention a pour seule finalité de permettre le retour au fonctionnement normal du marché.
 - Ce **modèle anglo-saxon** est d'inspiration beveridgienne : faiblesse des prestations d'assurance nationale ; existence de minima sociaux ou de prestations sous conditions de ressources pour lutter contre la pauvreté ou le chômage.
 - Le fonctionnement de ce modèle repose sur la sélectivité : les prestations ou les aides sociales sont ciblées en faveur des plus démunis.
- **Dans le modèle libéral, les conditions d'attribution des prestations sont liées aux ressources et l'accès aux droits répond à un objectif de lutte contre la pauvreté ou de prise en charge des besoins.**

La remise en cause de cette distinction

Modèle social-démocrate

- Les prestations sont octroyées aux individus grâce à des services publics gratuits ou à des prestations forfaitaires. Le rôle de l'État-providence est majeur dans ce modèle pour assurer l'égalité entre les citoyens et la cohésion sociale, en particulier autour de la classe moyenne.
 - Ce **modèle scandinave** de protection sociale repose sur l'accès à des services sociaux gratuits et sur des prestations de haut niveau. Les objectifs de ce modèle consistent à redistribuer les revenus entre les citoyens, de manière égalitaire, et à garantir à tous un revenu minimal grâce à cette redistribution. Le fonctionnement du modèle social-démocrate est universel.
- Dans le modèle social-démocrate, les prestations sont forfaitaires, mais élevées. L'accès aux droits repose sur la résidence et la citoyenneté.

La remise en cause de cette distinction

Modèle conservateur-corporatiste

- Ce modèle repose sur l'existence de catégories professionnelles, attachées à la défense de leurs statuts. Le niveau de protection sociale dépend du statut et du contexte économique (situation de l'emploi). Le niveau des prestations est relativement élevé, en particulier pour les salariés.
 - Les assurés sociaux ne dépendent pas du marché pour garantir leur protection sociale. Celle-ci repose essentiellement sur la prise en charge des risques sociaux en fonction du statut et de la situation familiale.
 - Ce **modèle continental** de protection sociale est d'inspiration bismarckienne : il a pour objectif principal de maintenir le revenu des actifs.
 - Il repose sur le principe de la contributivité (versement de cotisations sociales pour acquérir des droits à prestations) et sur la technique de l'assurance sociale.
- Dans le modèle conservateur-corporatiste, les prestations sociales sont proportionnelles aux salaires ou aux revenus et l'accès aux droits est principalement lié au statut professionnel et à l'emploi.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Les grandes évolutions de notre modèle social

CFDT.FR

09/03/2025

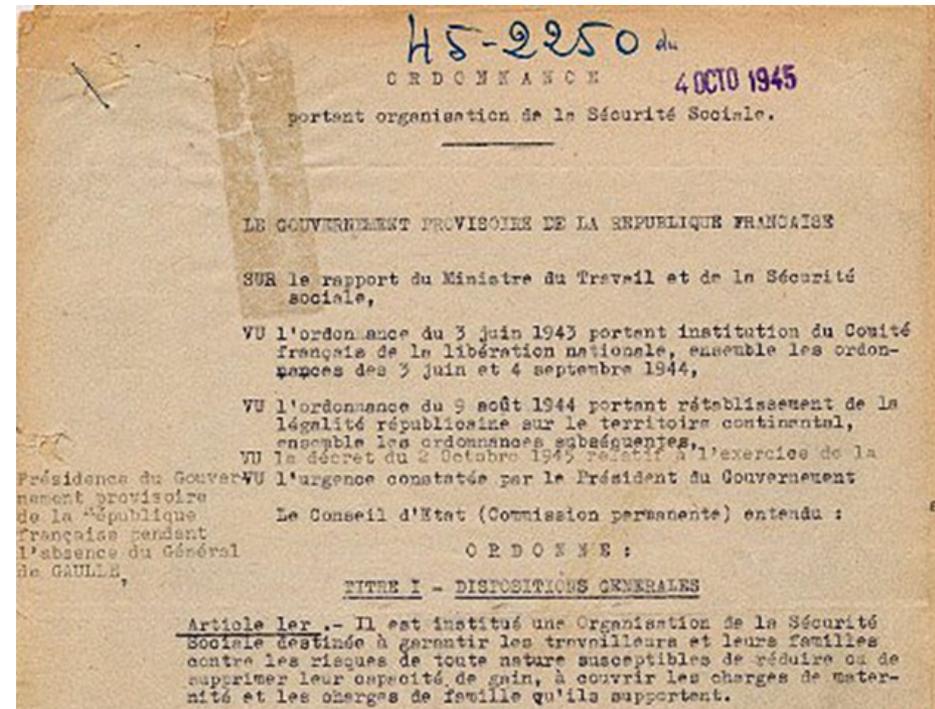
La qualification du modèle social français

- Un **modèle mixte**...
- ... aux inspirations à la fois bismarckiennes et beveridgiennes à la Libération...
- ... qui a connu ensuite à de nombreuses évolutions, plutôt beveridgiennes

1945 : Création de la Sécurité sociale

Les ordonnances des 4 et 19 octobre 1945 créent une organisation de la Sécurité sociale qui fusionne toutes les anciennes assurances (maladie, retraite...) et garantit à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes.

1946 : Intégration des risques professionnels dans les missions de la Sécurité sociale



Les quatre principes fondateurs

- **Universalité** : toute la population résidente est couverte par la protection sociale (de base et complémentaire, avec une spécificité : le copaiement de mêmes prestations maladie par la Sécurité sociale et les organismes complémentaires)
- **Unité** : à la Libération, tous les risques devaient être gérés au sein d'un même régime
- **Uniformité** : les prestations de protection sociale sont assurées en fonction des besoins de chacun
- **Gestion par les représentants des assurés** : les intérêts des assurés sont gérés par des représentants désignés

*« Chacun contribue à la Sécurité sociale selon ses moyens
et bénéficie de ses prestations selon ses besoins »*

Les grandes évolutions

Au plan institutionnel

- Séparation de la gestion des risques
- Affirmation du niveau national sur le niveau local
- Affirmation du rôle de l'Etat sur les caisses nationales
- Affirmation du rôle du Parlement
- Difficulté à s'engager dans la pluri-annualité

Les grandes évolutions

Au plan des prestations

- Des évolutions et adaptations régulières
- Généralisation de la Sécurité sociale à l'ensemble de la population (notamment aux indépendants) et extension à de nouveaux risques sociaux
- Amélioration considérable des prestations maladie depuis 1945 (les prestations en nature sont supérieures aux prestations en espèces depuis le début des années 1970)
- Articulation à améliorer entre assurances maladie obligatoire et complémentaire
- Prévention et amélioration du risque AT-MP à renforcer
- Dégradation du rapport démographique entre actifs et retraités, augmentation de la durée des retraites
- Affirmation de droits pour les personnes vivant avec un handicap, peu suivi d'effets
- Prise en charge de la petite enfance et de la perte d'autonomie essentiellement supportée par les familles

➤ Des besoins élevés, croissants et nouveaux

Les grandes évolutions

Au plan du financement

- Un financement de la Sécurité sociale (régimes obligatoires de base et FSV) assis à plus de 80% sur les revenus d'activité (11% sur la consommation, 4% sur les revenus de remplacement et 3% sur les revenus du capital)
- Une dette sociale de 10,2% du PIB en 2022 (contre 111,2% pour l'ensemble de la dette publique)
- Un déficit toujours élevé en 2024 (source : PLFSS 2025)
- Tentatives de rapprocher budget sécu/état

(En milliards d'euros)

	Recettes	Dépenses	Solde
Maladie	238,6	253,6	-15,1
Accidents du travail et maladies professionnelles	16,7	16,0	0,7
Vieillesse	287,4	293,7	-6,3
Famille	58,3	57,9	0,4
Autonomie	40,9	40,0	0,9
Toutes branches (hors transferts entre branches)	623,7	643,0	-19,4
Toutes branches (hors transferts entre branches) y compris Fonds de solidarité vieillesse	624,8	643,4	-18,5

Les grandes évolutions

Au final

Le modèle est fragilisé par les **difficultés de financement de la protection sociale**.

Il est confronté à :

- l'**apparition de nouveaux risques** (chômage de longue durée, insécurité de l'emploi, déqualification, monoparentalité, dépendance, etc.) ;
- et la **montée des inégalités** (de revenus, d'accès au marché du travail et aux services publics, mais aussi plus largement de « possibles », qu'il s'agisse de réussite scolaire, de mobilité sociale ou de trajectoires professionnelles).

Il est confronté à une triple crise de solvabilité, d'efficacité et de légitimité.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La question de la soutenabilité financière et économique

CFDT.FR

09/03/2025

La question de la soutenabilité

- Les dépenses sociales sont soutenables, **au plan financier**, si les crédits attribués et prévus suffisent pour payer les dépenses déjà engagées et, plus généralement, les dépenses obligatoires ou inéluctables.
 - Constat d'une insoutenabilité financière, palliée par le recours à l'endettement public, avec le danger d'une hausse des taux d'intérêt
 - Position CFDT en faveur de l'augmentation des ressources (cf. Webinaire sur le financement de la protection sociale)
 - Position CFDT en faveur de la recherche de gains d'efficience
- Les dépenses sociales sont soutenables, **au plan économique**, si leur financement, essentiellement assis sur les revenus d'activité, ne pèse pas d'un poids trop lourd sur la compétitivité de l'économie et notamment sur le coût du travail.
 - Position CFDT en faveur de la remise en cause des exonérations de cotisation sociale au-delà de 1,6 Smic qui n'ont pas démontré leur efficacité
 - Position CFDT en faveur notamment de l'augmentation de la CSG
 - Position CFDT sur une lutte contre la croissance inflationniste de nos systèmes



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

La question de l'acceptabilité de nouvelles réformes

CFDT.FR

09/03/2025

Un modèle social fragilisé

Principes

- Le "ruissellement" a remplacé la redistribution,
- Des inégalités croissantes,
- Crise des solidarités, notamment intergénérationnelles,
- Crise de l'individuel/collectif,
- Accès inégal aux droits,
- Stigmatisation des bénéficiaires
- Place de l'environnement
- ...

Institutions

Etat, la sécurité sociale, les collectivités territoriales fortement déficitaires et/ou endettées,
Défiance vis-à-vis des corps intermédiaires,
Crise de la représentation nationale,
Crise de l'école,
...

Politiques publiques

De fortes contraintes budgétaires,
Refus d'une réforme fiscale,
Déserts médicaux,
Eloignement des services publics administratifs,
...

Comment accepter les efforts pour soutenir notre modèle ?

Sur la méthode, un enjeu démocratique

Au final, des mesures ou des réformes qui ont affecté les principes sans en débattre

- Trouver des compromis pour un équilibre, sur la base d'un diagnostic partagé
- Travaux préparatoires des Hauts Conseils, CESE ou de missions spécifiques
- Reconnaissance du rôle des partenaires sociaux (ANI, délibérations, etc.)
- Association d'un public plus large aux enjeux du débat : parties prenantes (société civile organisée), éventuellement conventions citoyennes
- Représentation nationale (délibération et vote du Parlement)
- Tirer les leçons de la crise politique et sociale née de la réforme des retraites de 2023
- Pouvoir poser et traiter la question de la justice sociale, notamment de la réduction des inégalités

Sur le fond, trois scénarios inacceptables

Le scénario de la « priorité nationale » :

- Pour la CFDT, la protection sociale doit continuer à couvrir les risques sociaux des travailleurs et les droits sociaux doivent continuer à être ouverts aux résidents dans une approche la plus universelle possible.

Le scénario de la « privatisation » :

- Pour la CFDT, la protection sociale doit répondre à de nouveaux besoins (personnes âgées dépendantes, personnes vivant avec un handicap), ou mieux répondre aux besoins d'une partie de la population (jeunes, travailleurs indépendants ou précaires, travailleurs âgés). Il ne faut pas réduire le champ ou le niveau de couverture des dispositifs de protection sociale existants, ce qui ne signifie pas que ceux-ci ne doivent pas s'adapter régulièrement aux évolutions de la société. Si elle était limitée à la couverture des plus pauvres, la protection sociale aurait vocation demain à se paupériser

Le scénario de l'étatisation (par exemple, celui de la « Grande Sécu » pour la maladie) :

- Pour la CFDT, dans le contexte politique et au vu de la dégradation des finances publiques, la remise en cause de l'autonomie de gestion de la protection sociale emporterait un risque de fragilisation de notre modèle social.

Quelques pistes de réflexion pour un modèle social mieux compris et accepté

Un objectif : faire ou refaire société, oser débattre et sécuriser les principes

- S'inscrire dans le mouvement historique de la généralisation de la couverture solidaire de toute la population contre les risques sociaux
- Préserver, au besoin en les adaptant, les dispositifs de Sécurité sociale à des standards de qualité élevés (ce qui signifie aussi : prélever des ressources supplémentaires et pérennes, constituer des réserves, dégager des gains d'efficience)
- Développer de nouvelles prises en charge et de nouveaux accompagnements (personnes âgées dépendantes, personnes vivant avec un handicap, petite enfance)
- Adapter le modèle de couverture et de financement de chaque risque à sa logique propre, par des contributions justes
- Concilier solidarité et personnalisation, choix de vie de chacun (retraite, enfance)
- S'appuyer sur des dispositifs complémentaires (santé, prévoyance) fondés sur les mutualisations les plus larges possibles, au sein de la branche professionnelle ou de l'entreprise
 - La priorité : renforcer le collectif et la personnalisation

Quelques pistes de réflexion

Les virages que le modèle social doit nous aider à négocier :

- Virage préventif (maladie, AT-MP, perte d'autonomie)
- Virage inclusif (handicap, pauvreté)
- Virage domiciliaire (perte d'autonomie, handicap)
- Virage de l'intégration
- Transition écologique (avec une meilleure prise en compte de la santé environnementale)
- Contribution équilibrée de tous les acteurs : entreprises, assurés, retraités, actifs, etc. (CSG)

- La protection sociale doit contribuer à redonner du sens, des perspectives collectives et de long terme, à la société. Les axes choisis doivent viser à renforcer la cohésion sociale et la confiance dans l'avenir.

Quelques pistes de réflexion

- **Un principe : faire des assurés sociaux des acteurs de la protection sociale :**
 - Faire de la protection sociale un enjeu du débat public et des négociations de branche et d'entreprise
 - Informer
 - Faciliter l'accès aux droits (accès physique et numérique, aller vers)
 - Laisser le libre choix à l'assuré social dans l'usage des dispositifs, en l'éclairant à sa demande
 - Ne pas entraver l'exercice de solidarités de proximité
 - Associer à la gestion des organismes de base et complémentaires

Les questions de fond

- Faut-il, dans la conception CFDT de la défense de l'intérêt général, **continuer à promouvoir l'approche la plus universelle**, fondée sur la mutualisation la plus large de la couverture contre les risques sociaux ? Solidarité intergénérationnelle, solidarité entre actifs et malades, solidarité entre actifs et familles, etc.
 - Notre conviction, pour des raisons de principe, de financement et d'efficacité : **oui !**
- Dès lors, comment **concilier cette approche universelle et la demande croissante de la société d'une personnalisation des dispositifs sociaux** (c'est-à-dire de leur adaptabilité au libre-choix des personnes, selon leur mode de vie ou leurs projets personnels) ?
- **Où finit la personnalisation de la couverture sociale et où commence l'individualisation de la protection par l'assurance personnelle ?**
- Comment **instaurer ou organiser des couvertures complémentaires ou supplémentaires, sans dégrader à terme la qualité de la couverture de base ?**

Les questions de fond

- Comment **donner une cohérence d'ensemble aux dispositifs sociaux tout en adoptant, pour la couverture de chaque risque social, l'organisation, le mode d'intervention et le financement le plus adapté et le plus efficace ?**
- Comment **mieux donner à comprendre les dispositifs sociaux** et, partant, **améliorer le consentement à la cotisation ou à la contribution** qui les finance ?
- Quelles **nouvelles utopies** la CFDT pourrait-elle, avec son réalisme, porter dans le débat public ?



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Vos propositions ?

CFDT.FR

Mars 2025